



GRUPE DE TRAVAIL DES QUESTIONS À CHOIX MULTIPLES

Termes de Référence

FONCTION	Élaborer, réviser et mettre à jour les questions à choix multiples pour l'examen pratique des résidents.
OBJECTIFS	<ol style="list-style-type: none">1. Rédiger des questions à choix multiples couvrant les différents domaines de spécialité pour l'examen de pratique des résidents;2. Réviser annuellement les questions existantes dans la banque de questions;3. Utiliser les commentaires des enseignants et des résidents sur les questions pour améliorer la qualité des questions.
COMPOSITION DU COMITÉ	<p>Le comité sera composé de membres de la SOGC ayant une expertise démontrée et établie en matière d'enseignement médical.</p> <ul style="list-style-type: none">• Le comité devrait être composé d'obstétriciens-gynécologues ayant une expertise dans la création de questions à choix multiples. Il doit être largement représentatif et refléter la diversité de la pratique.• Il faut accorder une grande importance à la représentation de chacune des cinq régions de la SOGC (Ouest : BC/AB, Centre : MB/SK/NT/YN, Ontario, Québec, Atlantique : NB/NS/PE/NI) et/ou des domaines de spécialité pertinents (médecine fœto-maternelle, oncologie gynécologique, génétique, maladies infectieuses, imagerie diagnostique, etc.).• Représentant du comité de formation postdoctorale du conseil académique (président).
MANDATS	2, 3 ou 4 ans la première année, et 3 ans les années suivantes, renouvelable une fois.
QUORUM	Le quorum est fixé à 50 % + 1 des membres du comité.
RÉUNIONS	<p>Le comité doit tenir au moins une réunion virtuelle/en face à face et un certain nombre de téléconférences déterminées par le président (le minimum suggéré est de trois).</p> <p>Les activités du comité se dérouleront de manière continue tout au long de l'année.</p> <p>Le président du comité (ou son représentant) devra assister à la réunion des présidents organisée dans le cadre de la conférence clinique et scientifique annuelle.</p>
ATTENTES	<p>Les membres doivent être des membres en règle de la SOGC.</p> <p>Les membres doivent assister à 75 % des réunions du comité.</p>
COORDONNATEUR	Personnel de la SOGC.

janvier 2024

